



N° enregistrement : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

Enregistrement au titre de l'article 30, point (7), paragraphe 2 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets.

Opération de valorisation de déchets non dangereux de papier, de textiles, d'équipements de déchets électriques et électroniques d'une capacité inférieure ou égale à 100 t par jour.

La présente déclaration vaut aussi enregistrement au titre de l'article 30, point (7), paragraphe 2 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets.

L'opération de **valorisation** de **déchets non dangereux** de papier, de textiles, d'équipements de déchets électriques et électroniques d'une **capacité ≤ 100 t par jour** est reprise dans le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements sous le n° **050706 01 01** et relève de la classe 4.

1. Identification de l'exploitant

1.1	Nom de la société ou Nom et Prénom(s) :	_____
1.2	Adresse :	Numéro : _____ Rue : _____
	Localité : _____	Code postal : _____
1.3	Téléphone :	_____
1.4	E-mail :	_____
1.5	Nom (personne responsable) :	_____
1.6	Prénom(s) (personne responsable) :	_____
1.7	Fonction (personne responsable) :	_____



N° enregistrement : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

2. Emplacement de l'installation

2.1 Adresse du site (si existante) :

Numéro : _____ Rue : _____

Localité : _____ Code postal : _____

2.2 Situation cadastrale :

N° parcellaire(s) : _____

Section cadastrale : _____ Section : _____ De : _____

Commune d'implantation : _____

2.3 Coordonnées LUREF :

LUREF Est : _____ LUREF Nord : _____ LUREF H : _____

3. Installation de valorisation

3.1 Données de l'installation :

Type d'installation⁽¹⁾ : _____

Marque et dénomination : _____

Numéro de série : _____

Capacité de traitement [en t/jour] : _____

⁽¹⁾ p.ex. : broyeur, cribleur, déchiqueteur, pulvérisateur, tamiseur, etc...

4. Indication des déchets traités :

CED ⁽²⁾	S ⁽³⁾	R/D ⁽⁴⁾	Désignation du déchet ⁽⁵⁾



N° enregistrement : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

(2)	Code européen de déchets conformément à la décision modifiée 2000/532/CE de la commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux ;	
(3)	Symbol « * », indiquant que le déchet concerné constitue un déchet dangereux au sens de l'annexe V de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets ;	
(4)	Mode de traitement des déchets R et D conformément aux annexes I et II de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets ;	
(5)	Désignation du déchet selon catalogue CED et dénomination du déchet	

5. Description des opérations de valorisation envisagées

This section is a large empty rectangular box intended for describing waste valorization operations.



N° enregistrement : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

6. Pièces à joindre

Joindre, à la présente demande, une copie de :

- 6.1 un plan détaillé de l'établissement à l'échelle, indiquant l'emplacement de l'opération de valorisation ainsi que de tous les aménagements spécifiques ;
- 6.2 les fiches techniques des installations et machines utilisées dans le cadre de l'opération de valorisation ainsi que de tous les aménagements spécifiques ;
- 6.3 un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1 :20.000 ou à une échelle plus précise permettant d'identifier l'emplacement projeté et indiquant un rayon de 200 mètres des limites du site ;
- 6.4 les communes situées dans un rayon de 200 mètres des limites du site.

7. Législations applicables en la matière

- 7.1 Loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets

- 7.2 Code européen de déchets conformément à la décision modifiée 2000/532/CE de la commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux

8. Contact

Le présent enregistrement, accompagné de son ou ses pièce(-s) jointe(-s), est à envoyer par e-mail à commodo@aev.etat.lu ou par courrier (en 1 exemplaire) à :

Administration de l'environnement

Unité Autorisations

1, avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette



**Administration
de l'environnement**
Grand-Duché de Luxembourg

Version du 19 novembre 2025

N° enregistrement : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

Les données à caractère personnel récoltées par ce formulaire sont traitées en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

Le (La) soussigné(e) _____ déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Fait à _____, le _____
Localité _____ Date _____

Signature